22 mars / **2018**

Karl Olive

Maire de Poissy

Vice-président du Conseil départemental des Yvelines 2° Vice-président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Dépôts sauvages de déchets en ville : la municipalité dit stop !

Les dépôts de déchets et d'encombrants en dehors des jours et des emplacements prévus, ça suffit ! Engagé à lutter contre ces incivilités qui polluent l'espace public et le quotidien des Pisciacais, le maire Karl Olive a envoyé un message fort ce jeudi 22 mars en ramenant chez un commerçant du centre-ville les déchets déposés abusivement sur le trottoir.

Ce jeudi matin, des cartons entassés les uns sur les autres - et même l'enseigne complète d'un magasin aujourd'hui fermé - avaient pris place à l'intersection de la rue Jean-Claude-Mary et l'entrée du parking Le Pincerais, à l'arrière de la rue du Général-de-Gaulle. Constatant ce dépôt abusif d'environ 1m³ de déchets contre un horodateur, à proximité d'un passage piéton, le maire a fait intervenir les agents de la propreté urbaine et les équipes de ramassage ainsi que les policiers municipaux pour constater l'infraction.



Les cartons ont été ensuite retournés à l'envoyeur, devant le magasin du centre-ville aux pratiques importunes, dont le propriétaire se verra signifi er une amende de 68 euros pour "dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en dehors des emplacements autorisés". « Nous sommes en guerre contre les dépôts sauvages et tout contrevenant sera verbalisé. La loi se respecte, elle ne s'interprète pas, a insisté le maire Karl Olive qui entend multiplier ces actions fortes si ces comportements – malheureusement très récurrents - ne changent pas. Nous allons aller encore plus loin. Lors du prochain conseil municipal, je proposerai une délibération pour obliger les propriétaires de ces déchets à payer le montant de l'intervention des services. Et ce ne sera pas le même prix que l'amende », prévient d'ores et déjà l'élu.

Le message est clair, la Ville ne tolèrera plus les dépôts de déchets en dehors des jours et des emplacements prévus.







TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET LE CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS EST DISPONIBLE SUR LE SITE WWW.VILLE-POISSY.FR